



CRÉDIT AGRICOLE : BRAS DE FER AVEC LES SALARIÉS AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une joute que l'on s'attendrait plus à voir dans le cadre de négociations sociales qu'en pleine assemblée générale. Dans la perspective de l'AG que doit tenir Crédit Agricole SA (CASA) la semaine prochaine, un actionnaire - à savoir l'un des fonds qui gère les titres détenus par les salariés - a déposé un projet de résolution que le conseil d'administration espère bien voir retoqué.

Plus précisément, le FCPE (Fonds commun de placement d'entreprise) Crédit Agricole SA Action demande, via ce texte, « que le niveau de décote qui sera appliqué aux actions émises dans le cadre des prochaines augmentations de capital réservées (ACR) aux salariés [soit] fixé à 30 % ». Autrement dit, que ce taux soit gravé dans le marbre.

Des opérations « sur mesure »

« Le conseil d'administration a décidé de ne pas agréer » le projet (baptisé « résolution A ») et « invite les actionnaires à voter « contre » » cette résolution, indique le groupe dans les documents mis à la disposition des actionnaires en amont de l'assemblée.

Premier syndicat de la branche Crédit Agricole, le SNECA CFE-CGC « demande » aux actionnaires de voter en sa faveur. « Les salariés ne comprendraient pas que cette proposition soit rejetée », indique Samuel Mathieu, secrétaire général adjoint de l'organisation. Le syndicat FO a demandé au groupe de « revoir d'urgence sa consigne ».

Pour motiver son opposition, le conseil rappelle notamment que pour ces opérations annuelles, il lui revient « sur proposition du comité des rémunérations, après discussion avec la direction générale » d'arrêter ce taux de décote, rappelant que ce dernier n'a jamais été inférieur à 20 %.

De son côté, le conseil propose deux résolutions. Elles visent d'une part à lui donner une délégation de pouvoir pour fixer la décote et d'autre part, à plafonner cette décote à 30 %, comme le prévoit le Code du travail.

Le débat resurgit

Aux yeux des partisans de la « résolution A », le but est notamment de mieux associer les collaborateurs au succès du groupe, mais aussi de renforcer encore l'actionnariat des salariés, ces derniers détenant actuellement 5,1 % de CASA. Selon le FCPE, les ACR sont souscrites en moyenne par 22.000 personnes, mais en 2020, à la faveur d'une décote à 30 %, 47.000 personnes ont souscrit.

La proposition des actionnaires salariés - autorisés à apporter une proposition de résolution lorsqu'ils détiennent au moins 0,5 % du capital - a peu de chances de passer, en raison justement de l'opposition du conseil d'administration où sont représentées les caisses régionales du groupe, actionnaires majoritaires de CASA.

Cet épisode constitue une escalade : la demande de figer la décote à 30 % avait déjà été formulée par un administrateur salarié siégeant au conseil d'administration, et avait été alors rejetée. Le débat resurgit donc à présent par de nouveaux canaux. Interrogé, le groupe n'a pas commenté.

